

ULCC | CHLC

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION
DE L'ARTICLE 490 DU CODE CRIMINEL**

RAPPORT D'ÉTAPE

Présenté par : Nadine Nesbitt

Avertissement : Les idées ou les conclusions formulées dans le présent document, notamment le texte législatif proposé, les commentaires ou les recommandations, peuvent ne pas avoir été adoptées par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Elles ne reflètent pas nécessairement son point de vue ni celui de ses participants. Veuillez consulter les résolutions concernant ce thème, telles que la Conférence les a adoptées à sa réunion annuelle.

**Charlottetown
Île-du-Prince-Édouard
Août 2023**

Présenté à la section pénale

Le présent document est une publication de la Conférence pour
l'harmonisation des lois au Canada.
Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à
l'adresse info@ulcc-chlc.ca

[1] Lors de la réunion de 2022 de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC), la section pénale a adopté la résolution suivante à l'unanimité (26-0-0):

Groupe de travail sur l'article 490 du Code criminel

Be it resolved that the Section 490 Working Group be reconstituted and provide a report to the Criminal Section at the 2023 annual meeting.

Il est résolu que le Groupe de travail sur l'article 490 du *Code criminel* soit reconstitué et présente un rapport à la Section pénale lors de la réunion annuelle de 2023.

[2] Le groupe de travail (GT) a interprété ce vaste mandat comme consistant en un examen complet des dispositions du *Code criminel* relatives à la détention de biens. C'est avec cet objectif en tête que des discussions individuelles ont eu lieu avec divers membres du groupe reconstitué. Sur la base du contenu de ces discussions et des efforts considérables déployés par le groupe de travail précédent, le président du groupe de travail a synthétisé la myriade de points de vue dans un projet de rapport.

[3] La distribution du projet de rapport a donné lieu à d'autres réactions et perspectives exprimées à la fois par écrit et lors des réunions du groupe de travail. Par conséquent, un deuxième projet de rapport - de quelque 73 pages - a été distribué au GT. Le rapport final de la CHLC sur l'article 487 du *Code* a également été distribué au GT; il existe un chevauchement important entre les dispositions du *Code* examinées par les deux groupes.

[4] Malheureusement, en raison de l'ampleur du deuxième projet de rapport et des différents horaires en période estivale, les efforts de collaboration ont été entravés, ce qui a finalement empêché d'atteindre l'objectif de soumettre le rapport final à temps pour la réunion de cette année. Des progrès considérables ont cependant été accomplis dans le cadre ce mandat complexe et comportant de multiples étapes. L'objectif est de se réunir à nouveau à partir de septembre 2023 et le GT a l'intention de finaliser le rapport pour le présenter à la CHLC lors de sa réunion de 2024.

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

[5] Les membres du groupe étaient les suivants :

| | |
|---------------------|---|
| Melissa Adams | Bureau des procureurs de la Couronne (Ontario) |
| Marc-Antoine Rock | Avocat de la défense (Québec) |
| Erin Cassidy | Ministère de la Justice du Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ontario) |
| Michael Fawcett | Bureau des procureurs de la Couronne (Ontario) |
| Sandro Giammaria | Ministère de la Justice du Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ontario) |
| Melissa Insanic | York Regional Police (Ontario) [<i>l'adhésion a cessé</i>] |
| Pauline Lachance | Procureure aux poursuites criminelles et pénales (Québec) |
| Michael McEachren | Service des poursuites pénales du Canada (Ontario) |
| Nadine Nesbitt | Service des procureurs de la Couronne (Alberta) |
| Nicholas Reithmeier | Service des procureurs de la Couronne (Colombie-Britannique) |
| Emilie Robert | Procureure aux poursuites criminelles et pénales (Québec) |
| Julie Roy | Procureure aux poursuites criminelles et pénales (Québec) |
| Heather Russell | Service des poursuites pénales du Canada (Colombie-Britannique) |
| Martine Sallaberry | Service de police de Medicine Hat (Alberta) |
| Kimberly Stark | Gendarmerie royale du Canada (Colombie-Britannique) |
| Kevin Westell | Avocat de la défense Pender Litigation (Colombie-Britannique) |
| Jeffrey Wyngaarden | Bureau des procureurs de la Couronne (Ontario) |
| Marta Zemojtel | Ministère de la Justice Canada (Colombie-Britannique) |